



## Ottawa protégera les compagnies pharmaceutiques en cas de poursuites

Par [Steve Rennie](#)

Mondialisation.ca, 02 octobre 2009

La Presse Canadienne 2 octobre 2009

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Science et médecine](#)

Analyses: [Grippe H1N1](#)

OTTAWA — Les Canadiens victimes de problèmes de santé résultant du vaccin contre le virus de la grippe A (H1N1) pourront poursuivre les compagnies pharmaceutiques – mais le gouvernement fédéral paierait pour les dommages consentis par un tribunal, sauf en cas de négligence professionnelle.

Le premier administrateur en chef de la santé publique du Canada, David Butler-Jones, a confirmé mercredi que le Canada avait accepté de protéger les compagnies pharmaceutiques contre toute poursuite intentée à leur endroit relativement au vaccin H1N1.

Selon le docteur Butler-Jones, il s'agit d'une procédure tout à fait normale.

Le docteur Butler-Jones dit ne prévoir aucun problème, mais considère important d'établir un programme d'indemnisation dans le cas d'un vaccin.

Mais lorsqu'il est question de faute professionnelle – une injection incorrecte du vaccin au mauvais endroit, par exemple – il s'agit alors d'une histoire tout à fait différente et il existe d'autres procédures pour de tels cas, a rappelé le docteur Butler-Jones.

Le Québec est la seule province au pays comptant sur un programme d'indemnisation sans égard à la faute aux victimes d'effets secondaires résultant d'immunisations.

A l'origine, l'Agence de santé publique du Canada n'avait pas voulu spécifier si le gouvernement protégerait les compagnies pharmaceutiques en cas de poursuites relatives au vaccin du virus H1N1, à l'instar de divers pays dont les Etats-Unis.

L'administration Obama a établi un plan de protection juridique à l'endroit de toute personne qui fabrique, distribue, prescrit ou administre le vaccin du virus H1N1.

Le gouvernement des Etats-Unis a commencé à protéger les fabricants de vaccins après des incidents survenus en 1976, alors que 40 millions d'Américains s'étaient fait vacciner dans le cadre d'une campagne nationale mise sur pied par le président Gerald Ford, après qu'un soldat eut succombé à la grippe porcine quelques mois plus tôt.

Mais la maladie n'a jamais atteint les proportions épidémiques anticipées aux Etats-Unis. Plutôt, la campagne de vaccination a déclenché bon nombre de poursuites de la part de citoyens disant avoir subi d'importants effets secondaires, dont environ 500 qui auraient été atteints du syndrome Guillain-Barré.

Le géant pharmaceutique GlaxoSmithKline doit produire, à partir de son usine de Sainte-Foy, 50,4 millions de doses du vaccin.

Mais des inquiétudes subsistent autour du nouveau vaccin, qui contient un adjuvant, un composé qui stimule la réaction du système immunitaire au vaccin, permettant ainsi l'usage de plus petites doses.

Il n'existe aucune donnée sur les effets des vaccins avec adjuvant sur les femmes enceintes, ce qui peut expliquer le niveau d'hésitation parmi celles-ci à prendre des médicaments.

Pour cette raison, le gouvernement fédéral a ordonné la production de 1,8 million de doses de vaccin sans adjuvant, pour les femmes enceintes et les jeunes enfants.

La source originale de cet article est La Presse Canadienne  
Copyright © [Steve Rennie](#), La Presse Canadienne, 2009

---

Articles Par : [Steve Rennie](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)